

code postal : 59153

Commune de GRAVELINES

code Insee : 59272

www.nord.gouv.fr

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n°

du

24 juillet 2015

mis à jour le

21 mars 2016

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non PPRL Gravelines, Oye-Plage,
Grand-Fort-Philippe

Prescrit le 17/12/2015

Submersion marine

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non

PPRT Alcan Aluminium

date

Approuvé le 12/04/2012

aléa

Thermique et toxique

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Note de présentation et règlement

Documents graphiques : carte du zonage réglementaire du PPRT

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Suivi-des-PPRT->

consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

2.3 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non

PPRT BASF

date

Approuvé le 17/12/2010

aléa

Surpression

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Note de présentation et règlement

Documents graphiques : carte du zonage réglementaire du PPRT

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Suivi-des-PPRT->

consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

2.4 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non

PPRT Total Raffinage

date

Approuvé le 21/02/2013

aléa

Thermique et surpression

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Note de présentation et règlement

Documents graphiques : carte du zonage réglementaire du PPRT

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Suivi-des-PPRT->

consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

2.3 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

PPR inondation au titre des catastrophes naturelles

date

Prescrit le 13/02/2001

aléa

Inondation

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

Forte Moyenne Modérée Faible Très faible

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2 X

Zone 1 *

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 du Code de l'environnement sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

consultable sur Internet X

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

a) La carte, à l'échelle communale, des aléas du PPR Littoral de Gravelines, Oye-Plage, Grand-Fort-Philippe est consultable sur le site internet * <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-littoraux/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-Littoraux-PPRL/Prise-en-compte-du-risque-avant-approbation-des-PPRL>

b) Aucune cartographie PPRi n'est disponible pour le PPR inondation au titre des catastrophes naturelles prescrit le 13 février 2001, les études d'élaboration du PPRi n'ayant pas été entreprises

c) Les cartographies de l'aléa et des risques réalisées dans le cadre de la Directive Inondation, à l'échelle du Territoire à Risque Important (TRI) de Dunkerque, dont la commune fait partie, sont consultables sur Internet * :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/La-Directive-Inondation/TRI-de-Dunkerque>

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net

dans la rubrique : **Ma commune face aux risques**

catastrophes naturelles

nombre

catastrophes technologiques

nombre

Le préfet du Nord

site *

www.nord.gouv.fr